

#### Le 3 décembre 2020 :

# Protocole du Conseil scolaire Viamonde concernant l'accès aux écoles par les intervenants externes d'une profession réglementée<sup>1</sup> de la santé pendant la pandémie COVID-19 et la réouverture des écoles

#### Mise en contexte

Le ministère de l'Éducation a donné la directive aux conseils scolaires de collaborer avec les partenaires afin de donner accès aux écoles pour les membres d'une profession réglementée de la santé.

#### Services externes ayant accès aux écoles du CS Viamonde :

#### À partir du 3 décembre jusqu'à nouvel ordre :

| Services                  | Zones rouges et grises   | Zones orange et jaune                          | Zone verte  |
|---------------------------|--|--|---|
| Services<br>d'infirmières | Services essentiels<br>à haute priorité<br>(par ex. :<br>cathétérisme<br>profond et stérile,<br>alimentation par<br>tube, injections,<br>etc)                                  | Services essentiels                            | Service régulier<br>dans les respects<br>de mesure de<br>santé et sécurité<br>en lien avec la<br>COVID-19 |
| Ergothérapie              | Services essentiels<br>où le risque de<br>blessures est<br>urgent et élevé, de<br>sorte que l'élève<br>ne peut pas<br>fréquenter l'école<br>si le service n'est<br>pas fourni. | Services essentiels<br>pour besoins<br>modérés | Service régulier<br>dans les respects<br>de mesure de<br>santé et sécurité<br>en lien avec la<br>COVID-19 |
| Physiothérapie            | Services essentiels<br>où le risque de<br>blessure est<br>urgent et élevé, de<br>sorte que l'élève<br>ne peut pas<br>fréquenter l'école<br>si le service n'est<br>pas fourni.  | Services essentiels<br>pour besoins<br>modérés | Service régulier<br>dans les respects<br>de mesure de<br>santé et sécurité<br>en lien avec la<br>COVID-19 |



| Orthophonie | Services virtuels | Services virtuels | Service régulier  |
|-------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| (Parole)    | ou aucun service  | préférables.      | dans les respects |
|             |                   | Possibilité de    | de mesure de      |
|             |                   | services en       | santé et sécurité |
|             |                   | personne.         | en lien avec la   |
|             |                   |                   | COVID-19          |

#### Pour toutes les zones et les intervenant permis selon le tableau ci-dessus :

- 1. Dans la mesure du possible, les services sont offerts en virtuel par les intervenants, y compris les consultations avec le personnel scolaire.
- 2. Les intervenants visitent qu'une seule école du Conseil par jour.
- 3. Si le service est requis au sein de l'école, l'intervenant communique avec la direction, sa déléguée ou son délégué pour prendre rendez-vous et pour avoir un local assigné dans l'école, ainsi qu'une date et l'heure précise de la visite.
- 4. Avant la visite, l'intervenant doit lire et respecter les directives dans le Guide de réouverture des écoles du Conseil scolaire Viamonde pour le palier élémentaire ou pour le palier secondaire (pour les écoles de 7<sup>e</sup> à la 12 e année) et dans le <u>Protocole de gestion d'éclosion de la COVID-19 dans les</u> écoles.
- 5. L'intervenant vérifie le site Web de l'école et/ou du conseil scolaire afin de connaître le statut concernant la fermeture en cas d'éclosion avant de s'y rendre.
- 6. Avant chaque visite, l'intervenant remplit le <u>formulaire d'autoévaluation</u> et fait consigner les résultats dans le registre des visiteurs. Si l'intervenant répond affirmativement à une des questions, l'accès à l'école n'est pas permis.
- 7. Les parents, tuteurs, tutrices n'ont pas l'autorisation d'entrer dans l'école pour assister aux séances avec leur enfant.
- 8. Une fois arrivé à l'école, l'intervenant s'annonce à l'interphone à l'extérieur à l'entrée principale.
- 9. Dès que l'intervenant entre dans l'école, il porte obligatoirement son masque médical et se désinfecte les mains à la station installée à l'entrée de l'école.
- 10. Dans le bâtiment, l'intervenant se dirige directement au secrétariat tout en respectant la signalisation sur les planchers. Il attend son tour selon les exigences de la distanciation physique si le secrétariat est déjà au maximum de sa capacité.
- 11. La secrétaire consigne les informations de la visite au registre des visiteurs.
- 12. L'intervenant évite de toucher tout objet et surface au secrétariat.
- 13. Un membre du personnel accompagne l'intervenant dans le local assigné en respectant la signalisation dans les couloirs.
- 14. Une fois arrivé dans le local, l'intervenant sera fourni de lingettes sans javellisant ayant une composante d'hydroalcoolique qui se servira pour désinfecter la chaise et la table qu'il utilisera et tout autre surface qu'il touchera.
- 15. Le port de masque est requis en tout temps. <u>Le port de visière est aussi</u> requis pour les intervenants travaillant dans les écoles qui se retrouvent dans <u>les zones rouges et grises.</u>



- 16. Le port de la visière, de gants et de blouson jetables est requis lorsqu'il y a un risque d'exposition à des fluides corporels ou si les règles de distanciation de 2 mètres et de 15 minutes ne peuvent pas être respectées.
- 17. L'intervenant avise le secrétariat lorsqu'il est prêt à recevoir l'élève dans le local. La secrétaire appelle l'enseignant de classe pour que l'élève puisse se rendre au local où se trouve l'intervenant.
- 18. Une fois que la séance est terminée et que l'élève a quitté la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
- 19. Il désinfecte sa visière après chaque rencontre, ainsi que change de gants et de blouson, le cas échéant.
- 20. Les élèves se désinfectent les mains à la station de désinfection mis à cet effet avant et après la visite.
- 21. Avant de quitter la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
- 22. Si l'intervenant doit faire le suivi dans la classe, le port du masque, de la visière et des gants est obligatoire, et ce, pour toutes les zones.
- 23. L'intervenant peut seulement visiter deux différentes cohortes pendant la journée.
- 24. L'intervenant devra désinfecter avec les lingettes fournies toutes les surfaces, tout le matériel et tous les objets qu'il a touchés dans la salle de classe.
- 25. L'intervenant jette les gants et le blouson dans une poubelle à cet effet dans le local.
- 26. L'intervenant crée un registre des séances pendant sa visite à l'école. Ce registre comprend les informations suivantes :
  - i) Heure à laquelle la désinfection des surfaces utilisées a été effectuée après la rencontre avec l'élève
  - ii) Nom de famille de l'élève
  - iii) Prénom de l'élève
  - iv) Nom de la cohorte
  - v) Date de la visite
  - vi) Heure de l'arrivée de l'élève
  - vii) Heure du départ de l'élève
  - viii) Indiquer les surfaces utilisées
  - ix) Indiquer le matériel utilisé
  - x) Indiquer s'il a eu une visite dans une classe.
  - xi) Indiquer le nom du personnel avec qui il a y eu contact.
  - xii) Heure à laquelle la désinfection des surfaces utilisées a été effectuée après la rencontre avec l'élève

Ces informations sont requises pour chacun des élèves suivis par l'intervenant pendant la journée.

- 27. Avant le départ de l'intervenant, le registre des séances est remis à la direction en copie papier. Cette étape est primordiale afin de faire des suivis en cas d'éclosion.
- 28. Si l'intervenant développe des symptômes de la COVID-19, il doit suivre les étapes du <u>Protocole de gestion d'éclosion de la COVID-19 dans les écoles</u> du Conseil scolaire Viamonde.



- 29. Les aiguillages d'élèves à vos services, les procédures annoncées de vos centres durant la COVID-19 sont respectées par les écoles.
- 30. Les intervenants des agences privées comme celles qui offrent des programmes ABA et IBI ne sont pas permis dans les écoles. Les visites avec les élèves se font par rendez-vous avec les parents pendant les heures d'école, et ce, en avisant la direction pour assurer un transport spécial pour emmener l'élève à son rendez-vous et le récupérer de sa visite; ou les visites ont lieu à l'extérieur des heures d'écoles. Dans la mesure du possible, les rendez-vous ont lieu de façon virtuelle.

#### Enseignement virtuel ou par les parents :

Les membres des prestataires externes fournissent leurs services soit de façon virtuelle ou sur les lieux de l'organisme selon les préférences des parents et des options disponibles pour des séances en personne telles que décidées par l'organisme externe.

#### Aiguillage:

Les aiguillages vers les organismes externes continuent pendant la pandémie. Le consentement des parents et de la direction d'école est obtenu par les modes de transmission disponibles. Les formulaires d'aiguillage sont transmis aux organismes selon les attentes établies avec chaque organisme. Advenant qu'une école doit fermer ses portes, la transmission des formulaires d'aiguillage ne peut pas se faire par télécopieur et est faite selon le mode établi pendant la fermeture des écoles au printemps 2020.

#### Faciliter le retrait des élèves en mode virtuel :

L'intervenant du centre de traitement peut communiquer directement avec les parents pour déterminer si l'enfant apprend en virtuel et obtenir le nom de la direction de l'école virtuelle et de communiquer avec celle-ci pour s'assurer que l'élève puisse être retiré de sa classe virtuelle pour participer à la séance virtuelle avec l'intervenante du centre de traitement. La direction d'école va s'assurer de communiquer avec l'enseignant virtuel afin de confirmer l'autorisation de retirer l'élève.

#### Rapports cliniques:

Les rapports cliniques des élèves pour lesquels les traitements ont été offerts en séances virtuelles sont acheminés à la personne-contact du Conseil qui s'assurera qu'ils soient versés au DSO de l'élève. Les rapports peuvent être postés ou envoyés par courriel crypté à la direction d'école de la classe virtuelle. L'intervenant devra demander l'adresse postale de la direction.

#### Nettoyage et désinfection pour rencontres en présentiel :

L'école va fournir les lingettes nettoyantes antiseptiques ou un vaporisateur antiseptique ainsi que des essuie-tout pour que l'intervenant du centre de traitement puisse essuyer entre chaque séance toutes les surfaces qui auront été touchées par l'élève et l'intervenant.



### Coordonnées des directions d'écoles et des enseignants et enseignantesressources :

Les coordonnées des directions d'écoles et des enseignants et enseignantesressources ont été partagés avec les centres de traitement. Il est à noter qu'en raison de la pandémie, des changements peuvent survenir sans préavis et qu'il est toujours préférable de vérifier le site Web du Conseil scolaire et de l'école pour des données à jour.

### Centres de traitement

| Région                                  | Nom du centre                       |  |
|---|-------------------------------------|--|
| Durham et est de Toronto                | Grandview Children Centre           |  |
| Simcoe-York, centre de Toronto et ouest | Réseau de traitement des enfants de |  |
| de Toronto                              | Simcoe-York                         |  |
| Halton et Peel                          | Erin Oak Kids                       |  |
| Waterloo County                         | Kids Ability                        |  |
| Hamilton                                | Centre Ron Joyce, McMaster Health   |  |
|   | Services                            |  |
| Niagara                                 | Niagara Children Centre             |  |
| London/Lambton                          | Thames Valley Children Centre       |  |
| Sarnia                                  | Pathways Health Centre for Children |  |
| Windsor                                 | John McGivney Children's Treatment  |  |
|   | Centre                              |  |
|   |                                     |  |

## RLISS (Réseaux locaux d'intégration de services de santé)

| Soins infirmiers             | Écoles desservies – CS Viamonde |  |
|------------------------------|---------------------------------|--|
| RLISS du centre est          | Antonine-Maillet                |  |
|                              | Ronald Marion                   |  |
|                              | Académie Alexandre Dumas        |  |
|                              | Viola-Léger                     |  |
|                              | Laure-Rièse                     |  |
| RLISS de Simcoe Nord Muskoka | St-Joseph                       |  |
|                              | La Source                       |  |
|                              | Le Caron                        |  |
|                              | Roméo Dallaire                  |  |
| RLISS du Centre              | Académie de la Moraine          |  |
|                              | Académie La Pinède              |  |
|                              | Paul Demers (Bayview Nord)      |  |
|                              | Jeanne Lajoie                   |  |
|                              | Lafontaine                      |  |
|                              | Mathieu-da-Costa                |  |



|  | Étienne-Brûlé           |  |
|--|-------------------------|--|
|  | Norval-Morrisseau       |  |
| RLISS du Centre-Toronto                | Charles-Sauriol         |  |
| TELES du Coma Toronto                  | Gabrielle-Roy           |  |
|  | La Mosaïque             |  |
|  | Pierre-Elliott-Trudeau  |  |
|  | Collège Français        |  |
|  | Toronto Ouest           |  |
| RLISS du Centre-Ouest                  | Carrefour des Jeunes    |  |
|  | des Quatre-Rivières     |  |
|  | Félix-Leclerc           |  |
|  | Jeunes sans frontières  |  |
| RLISS de Mississauga Halton            | du Chêne                |  |
|  | Horizon-Jeunesse        |  |
|  | Le Flambeau             |  |
|  | Micheline-Saint-Cyr     |  |
|  | Dyane Adam              |  |
|  | Gaétan-Gervais          |  |
|  | Patricia-Picknell       |  |
| RLISS de Waterloo Wellington           | L'Harmonie              |  |
|  | David St-Jacques        |  |
|  | L'Odyssée               |  |
| RLISS de Hamilton, Niagara, Haldimand, | Renaissance             |  |
| Brant                                  | Pavillon de la jeunesse |  |
|  | Georges-PVanier         |  |
|  | L'Héritage              |  |
|  | LaMarsh                 |  |
|  | Nouvel-Horizon          |  |
|  | Franco-Niagara          |  |
| RLISS du Sud-Ouest                     | Académie de la Tamise   |  |
|  | La Pommeraie            |  |
|  | Marie-Curie             |  |
| ,                                      | Gabrielle-Dumont        |  |
| RLISS Érié St-Clair                    | L'Envolée               |  |
|  | Louise Charron          |  |
|  | de Lamothe-Cadillac     |  |
|  | Les Rapides             |  |
|  | Franco-Jeunesse         |  |